Ecole d'Enseignement et de Promotion sociale de la Communauté Française

Rue Saint-Brice, 53

7500 Tournai

Enseignement Supérieur Paramédical

Spécialisation : Cadre de santé

Pot pourri

Présenté par : Zélie Seynaeve

Année scolaire 2017-2018

Le *care* est un concept développé entre autre par Carol Gilligan¹. Il est difficilement traductible en français. Certains ont essayé de le traduire par sollicitude, attention, soin. L'ouvrage « *Carol Gilligan et l'éthique du care* » ² regroupe des discussions des livres de Carol Gilligan. Tous les auteurs de cet ouvrage coordonné par Vanessa Nurock vont dans son sens et soutiennent ces œuvres en ce qui concernent l'éthique du *care*. Nous commencerons par évoquer l'éthique du *care*, puis nous discuterons de l'éthique de la justice que Carol Gilligan oppose fréquemment à celle du *care*. Nous ajoutons un article traitant de la théorie de la justice de John Rawls. Enfin, nous expliquerons en quoi les deux éthiques ne sont pas indissociables. ³

L'éthique du care est-elle féministe ?

Pour Carol Gilligan et ses soutiens, l'éthique du care est féministe. Elle dénonce des différences entre les hommes et les femmes, notamment dans la vision du monde, dans la façon d'aborder la morale personnelle. Elle dénonce aussi une société dont l'autorité est construite sur la dualité et la hiérarchie du genre. Dans son œuvre « une voix différente », elle donne l'exemple d'une petite fille, Amy, dont le jugement moral est centré sur l'attention, le raisonnement sur la logique et sur les relations humaines. Amy fait passer les intérêts des autres avant le sien. C'est ce que Gilligan appelle l'éthique du care. Au contraire, un petit garçon appelé Jake a une logique plus impersonnelle basée sur la loi. Pour Gilligan, l'éthique du care est féministe parce qu'elle est une « voix différente » qui retentit dans un monde habituellement basé sur une éthique de la justice. Or, les personnes qui prennent le plus souvent soin des autres, qui sont dans la sollicitude envers leurs pairs sont des femmes, du moins de par leurs métiers. Gilligan dénonce le fait que cette sollicitude est dévalorisée dans notre société, souvent attribuée aux femmes, aux catégories sociales défavorisées et ethnicisées. L'éthique du care est donc non seulement féministe mais également une dénonciation des inégalités entre humains. Finalement pour C. Gilligan, l'éthique du care ne devrait pas être uniquement une préoccupation de femmes, mais une préoccupation humaine.

L'éthique du *care*, une vision subjective ?

L'éthique du *care* se base essentiellement sur des activités concrètes, des données empiriques, des expériences. Le travail du *care* est un travail invisible de perception et d'attention. Pour Gilligan, il faut une moralité basée sur l'impartialité, l'équité et l'autonomie. Nous l'avons vu dans l'exemple ci-dessus, une partie de la théorie est fondée sur l'interview de deux enfants. Au contraire, l'éthique de la justice, morale dominante est centrée sur des règles abstraites et générales. Il s'agit ici de théorie, le contraire donc d'action. Pour John Rawls, on ne peut pas utiliser uniquement des méthodes empiriques pour fonder ses idées. Son exemple pour appuyer son argumentation est celui de l'esclavage. Une tradition ne signifie pas justice. On ne peut pas se baser sur une tradition pour parler de justice « sous prétexte qu'elle a fait ses preuves ».

L'éthique de la justice, moins équitable ?

Nous pouvons définir la notion de justice par « principe moral qui exige le respect du droit et de l'équité »⁴. D'après John Rawls⁵, l'éthique de la justice est on ne peut plus équitable. Pour lui, « un ensemble institutionnel est juste si les règles en sont disposées de manière à

¹ Philosophe, psychologue, féministe américaine née en 1936.

² V. Nurock. Carol Gilligan et l'éthique du care. Ed.P.U.F. Mars 2010. Mayenne. 174 p.

³ Extrait de P. Lamy, M. Delmas-Marty, J.F. Spitz. Etudes, justice, égalité, équité. Ed. S.E.R. 2011. 128 p.

⁴ Dictionnaire Larousse. Ed. Larousse. Juin 2015. Paris. 1120 p.

⁵ Philosophe politique américain (1921-2002)

fonctionner à l'avantage de l'ensemble des citoyens et non pas d'une partie de ceux-ci »⁶. Ainsi, pour Rawls, la justice existe s'il y a liberté et si les principes de différences existent également. Chaque personne a droit égal aux libertés les plus étendues compatibles avec la liberté des autres. Concernant les principes de différences, il s'agit en fait d'égalité des chances. En fait, la justice ne peut pas être égalitaire, dans la répartition des ressources, mais elle peut être ouverte, faire place à la mobilité sociale selon le principe de mérite. On peut citer comme exemple la « discrimination positive ». John Rawls parle également du voile d'ignorance : il s'agit d'un principe d'impartialité pour déterminer les droits de tous les individus en imaginant que ceux qui fondent la théorie ne puissent prendre la décision en fonction des avantages que cela pourrait leur apporter.

Mais alors, existe-t-il une justice entre les hommes et les femmes, ou entre les catégories sociales défavorisées, ethnicisées et les autres ?

L'idée du *care* n'est pas de créer une rivalité entre les hommes et les femmes, ni entre les différentes catégories sociales. Sortir du patriarcat ne revient pas à dire que les hommes doivent perdre leur virilité, ne plus être des hommes. Contrairement à ce que certains dénoncent comme des théories du genre inculquées soi-disant dans les écoles françaises dès le plus jeune âge, l'idée n'est pas que l'Humain devienne un seul et unique spécimen sans différence genrée. Chez les animaux, des différences primitives existent en effet, entre les mâles et les femelles. Comme les animaux, les hommes et les femmes ont des différences. Ce qui est important c'est de ne pas créer de différences sociales et culturelles qui pourraient être considérées comme injustes, c'est-à-dire non égalitaires. Si l'on reprend la théorie de la justice de John Rawls, on pourrait dire que les richesses matérielles et socio-culturelles ne sont pas réparties de façon égales dans la société. Pourtant, il revient à nos institutions, qui se disent justes, de faire en sorte que femmes et hommes de toutes origines sociales puissent non seulement accéder à toutes les catégories professionnelles, y compris en supprimant toutes les représentations sociales qui y sont liées.

Ne peut-on pas concilier éthique du care et éthique de la justice ?

Si l'on considère que l'éthique de la justice, basée sur l'égalité des chances et la liberté des individus, est genrée au masculin comme le dit Carol Gilligan, et qu'à l'opposé, l'éthique du care, genrée au féminin est basée sur les émotions, les relations au corps, à l'autre, alors les deux éthiques paraissent opposées et inconciliables. Certains pensent que l'éthique du care renforcerait l'assignation des femmes au travail du care. En réalité, nous l'avons dit, Carol Gilligan insiste sur le fait que le care n'est pas une préoccupation de femmes mais une préoccupation humaine. Ainsi, c'est en valorisant le travail du care, les émotions, les relations à l'autre, la sollicitude envers les humains qui nous entourent que nous pourrons donner une respectabilité et une légitimité au care. Nous pourrons également mettre cette éthique au même niveau que l'éthique de la justice, qui est utile puisqu'elle est un fondement de nos sociétés démocratiques. La justice, en certaines circonstances, sert à trancher les dilemmes moraux (loi sur l'avortement, sur la fin de vie, procès sur l'arrêt des soins d'un patient en état neurovégétatif...). Pour donner un exemple simple : qu'une petite fille joue à la poupée n'est pas un problème. Il s'agit d'un jeu d'imitation. Les femmes portent les bébés dans leur ventre, puis s'en occupent. Ce qui est important c'est d'expliquer aux petits garçons que s'occuper d'un bébé, devenir un soignant est une préoccupation humaine, pas féminine. Que chaque société

⁶ J. Rawls. *Théorie de la justice*. Avril 2009. Paris. Ed. PointS. P.221

⁷ Y. N. Harari. Sapiens, une brève histoire de l'humanité. Ed. Albin Michel. 2015. Paris. P. 181.

continue à se poser des questions éthiques est primordial. Nous constatons qu'au sein des hôpitaux, il existe des comités d'éthique. Certaines situations n'entrent pas dans un cadre juridique et il est essentiel que ces comités puissent garder une certaine souplesse de dialogue au-delà des représentations sociales.

Nous pouvons conclure que les éthiques du *care* et de la justice ne devraient pas être genrées. L'une ne devrait pas dominer l'autre. Nous avons besoin d'une approche liée aux émotions et au relationnel dans nos relations aux autres. La justice sert à trancher les dilemmes moraux et à avoir une vision plus impartiale et plus théorique. Le fait d'avoir une augmentation du nombre d'hommes dans les métiers du *care* au vingt-et-unième siècle, et une augmentation du nombre de femmes dans les métiers de la justice pourrait permettre une plus grande souplesse et une ouverture vers une nouvelle façon d'aborder les relations humaines.